

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 24 février 2022

Élection du président de la République « Inscription sur les listes électorales »

Pour pouvoir voter à l'élection du président de la République des 10 et 24 avril 2022 (9 et 23 avril 2022 en Martinique), vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le vendredi 4 mars 2022.

Si vous êtes citoyen français, majeur, que vous jouissez de vos droits civils et politiques, que vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste ou avez déménagé, vous pouvez solliciter votre inscription, soit :

- par Internet, jusqu'au mardi 2 mars 2022, en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales : (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ; vous devrez joindre à votre demande la version numérisée de votre justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et de votre justificatif de domicile
- à la mairie de votre domicile : vous devez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile et renseigner le cerfa n°12669 de demande d'inscription (disponible en mairie)
- par courrier : en adressant à la mairie de votre domicile le cerfa n°12669 de demande d'inscription dûment complété, un justificatif d'identité et un justificatif de domicile

L'inscription des jeunes de 18 ans est automatique.

Si vous avez des doutes, il est possible de vérifier votre inscription sur les listes électorales et le bureau de vote auquel vous êtes rattaché en vous rendant à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes invité à vous rapprocher de votre mairie